

Création d'une SASU

Documents constitutifs du dossier :

Statuts de la société

Document fondamental définissant les règles de fonctionnement de la SASU

Attestation de dépôt du capital

Preuve du versement du capital social sur un compte bancaire dédié

Justificatif d'identité du président

Copie d'une pièce d'identité en cours de validité

Justificatif de domiciliation

Document prouvant l'adresse du siège social (bail commercial, contrat de domiciliation, etc.)

Déclaration de non-condamnation et de filiation du président

Formulaire attestant de l'absence d'interdiction de gérer

Annonce légale

Publication dans un journal d'annonces légales pour informer les tiers de la création de la société

Rapport du commissaire aux apports

Nécessaire en cas d'apports en nature

Les étapes à suivre :

ETAPE 1



Rédaction des statuts

ETAPE 2

Choix du siège social



ETAPE 3



Ouverture d'un compte bancaire

ETAPE 4

Nomination du président



ETAPE 5



Publication d'une annonce légale

ETAPE 6

Dépôt du dossier sur le Guichet Unique



ETAPE 7



Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS)

ETAPE 8

Déclarations fiscales et sociales



AVANTAGES

RESPONSABILITÉ LIMITÉE

L'associé unique ne répond des dettes qu'à hauteur de ses apports

FLEXIBILITÉ STATUTAIRE

Grande liberté dans la rédaction des statuts et l'organisation interne

RÉGIME SOCIAL DU DIRIGEANT AVANTAGEUX

Le président de SASU est assimilé salarié, bénéficiant ainsi d'une meilleure protection sociale

OPTIMISATION FISCALE

Choix possible entre l'IS et l'IR, permettant une stratégie fiscale adaptée

CRÉDIBILITÉ ACCRUE

Structure juridique reconnue, facilitant les relations d'affaires

PAS DE CAPITAL MINIMUM REQUIS

Liberté de fixer le montant du capital social

INCONVENIENTS

COÛTS DE CRÉATION ET DE GESTION

Plus élevés que pour une entreprise individuelle

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Plus nombreuses et complexes que pour d'autres formes juridiques simples

OBLIGATIONS COMPTABLES

Nécessité de tenir une comptabilité complète et de publier des comptes annuels

RÉGIME FISCAL POTENTIELLEMENT MOINS AVANTAGEUX

Selon le niveau de revenus, l'IS peut être moins favorable que l'IR pour certains entrepreneurs

SOLITUDE DÉCISIONNELLE

L'associé unique assume seul les responsabilités et les décisions